

J'entendais quelqu'un dire que sa mère avait eu plusieurs enfants. Si on lui avait demandé: Lequel voulez-vous sacrifier, elle aurait été bien en peine d'en choisir un!

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de demander à une mère de sacrifier ses enfants. Il ne s'agit même pas de permettre à une demoiselle qui s'est permis certaines frasques de jeunesse de se faire avorter, parce que la grossesse l'ennuie. Il s'agit tout simplement de permettre à une mère dont la vie ou la santé mentale est en danger d'aller se faire examiner par les membres d'un bureau médical compétent, dans un hôpital reconnu. On pourrait alors se fier au diagnostic de ce bureau médical.

On dit que les médecins vont en abuser et que certains auront des vues plus larges que d'autres. C'est sûr, monsieur l'Orateur, que depuis que le monde est monde, des humains ont eu des faiblesses. La perfection n'existe pas en ce monde, elle n'existe qu'au ciel où, j'espère, le problème de l'avortement ne se posera pas. Il faut tout de même viser au moindre mal et accepter le contrôle humain le plus parfait possible et, à mon avis, le bill le prévoit.

Je reviens donc à ce que je disais tantôt, alors que quelqu'un a dit: Ma conscience ne me permet pas de voter en faveur de cela. Or, je demande à cette personne en vertu de quel principe elle désire imposer à tous les Canadiens les dictées de sa conscience?

La conscience est une chose personnelle. D'autres Canadiens pensent que le bill est bon. Certains membres du clergé disent que le bill est bon, alors que des porte-parole de certaines religions nous disent que le bill va trop loin.

Alors, que doit faire le législateur? D'abord, il n'a pas le droit d'imposer ses convictions religieuses à ses compatriotes.

Deuxièmement, il doit se demander s'il a pris les précautions suffisantes pour s'assurer que des principes sérieux régissent et conditionnent cette législation.

Je demanderais à ceux dont la conscience leur impose de voter contre le bill s'ils ne sont pas tracassés à la pensée de condamner à mort une mère de famille que les médecins reconnaissent être en danger parce qu'elle est enceinte. Leur conscience ne leur reprochera-t-elle pas de condamner à mort la mère et l'enfant plutôt que de faire un choix et de sauver la vie de la mère, dont les autres enfants auront besoin?

Il me semble que c'est une règle élémentaire de conscience de ne pas condamner à mort d'avance une mère chez qui l'enfantement a causé des complications qu'elle ne

pouvait pas prévoir. D'ailleurs, nous ne forçons personne à se faire avorter, monsieur l'Orateur. Il n'y a que celles qui le voudront bien, du consentement de leur médecin. Il n'y a pas une seule mère de famille qui va être obligée de se faire avorter. Alors, il me semble un peu moyenâgeux de vouloir imposer aux autres ses principes religieux.

Monsieur l'Orateur, je suis opposé à l'avortement et je ne permettrais pas aux membres de ma famille de se faire avorter, même si la loi le permettait. Ma conscience me dicte cette attitude, mais elle ne me permet pas d'imposer mes principes religieux aux tenants d'autres religions ou à des gens qui ne pensent pas comme moi.

Si certains doutent de la valeur de ce que j'avance, je voudrais me permettre une indiscretion et évoquer une expérience personnelle. Je voudrais leur rappeler que j'ai vu mon épouse couchée sur un lit de malade, avec trois médecins à son chevet. Ils m'ont dit, pendant deux semaines, que si j'avais pu faire avorter mon épouse, ils auraient pu la sauver et, à cause de mes principes de conscience, ils n'ont pas provoqué l'avortement, de sorte que j'ai perdu et mon épouse et mon enfant. Je demande à ceux qui ont des problèmes de conscience s'il n'aurait pas été préférable de sauver la mère plutôt que de condamner à mort et la mère et l'enfant.

Dans des hôpitaux reconnus, les praticiens prendront les précautions d'usage. Cette solution est infiniment meilleure que celle qui consiste à obliger les femmes à aller se faire avorter par n'importe quel avorteur amateur.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression très nette que si l'on y pense sérieusement, on doit tout de même dire que cette législation constitue un pas dans la bonne voie, même si elle n'est pas parfaite et même si elle ne vas pas assez loin. C'est un pas dans la bonne voie, même si, en son âme et conscience, on s'y oppose.

Je m'oppose à l'homosexualité, monsieur l'Orateur. Quant à moi, je m'oppose aussi à l'avortement. Ma conscience est tranquille, parce que je ne pratiquerai pas ces choses-là. Toutefois, je ne peux pas imposer les dictées de ma conscience à d'autres, et c'est ce qu'on essaie de prévoir.

Il faut envisager cette législation avec toute la largeur d'esprit possible et, pour employer un mot qui n'est pas de moi, avec tout l'oecuménisme possible, ayant soin de respecter toutes les convictions. Quant à ceux qui en ressentent des troubles de conscience, ils n'auront qu'à ne pas se prévaloir des dispositions de cette loi et de suivre les dictées de leur conscience.